

AR PREFECTURE

017-200041523-20200526-DEC238\_2020-AU  
Reçu le 26/05/2020

H A U T E

Vitrezay



SAINTONGE

Décision n° 238 / 2020  
AL

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail à durée déterminée en vue d'une modification de la date de fin de contrat pour :

- Monsieur Philippe DUTEUIL.

Fait à Jonzac,  
Le 26/05/2020

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex